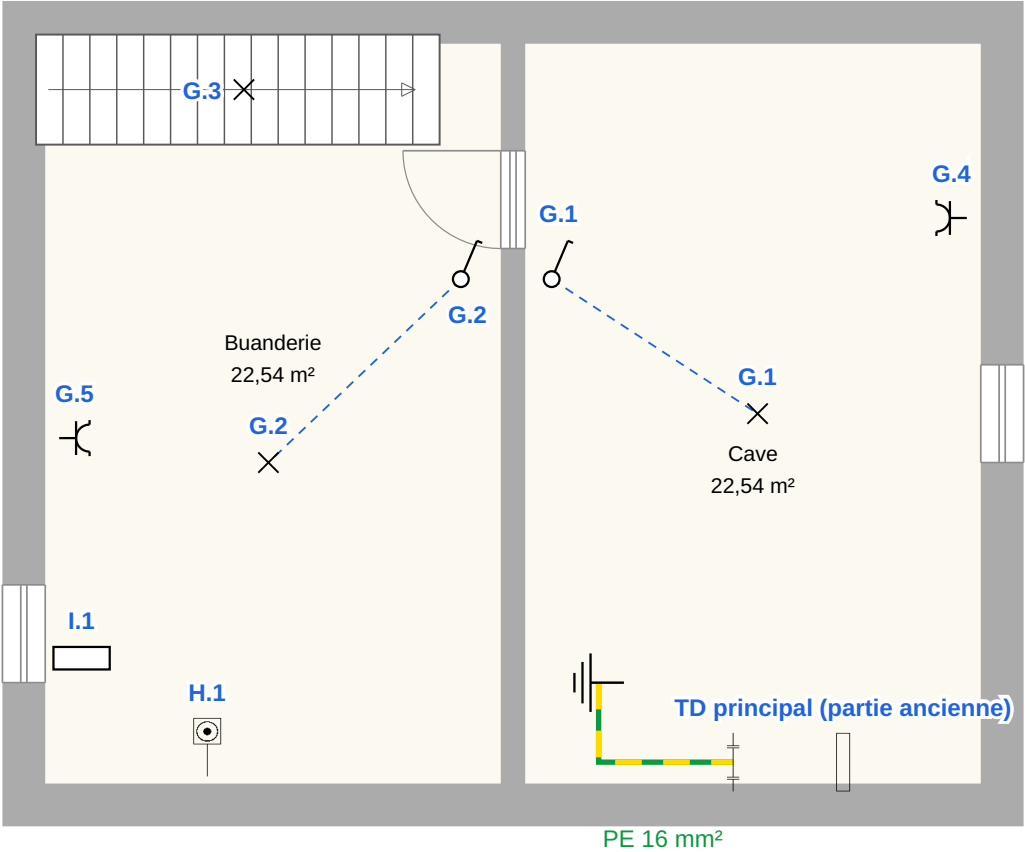


Plan de position · Sous-sol

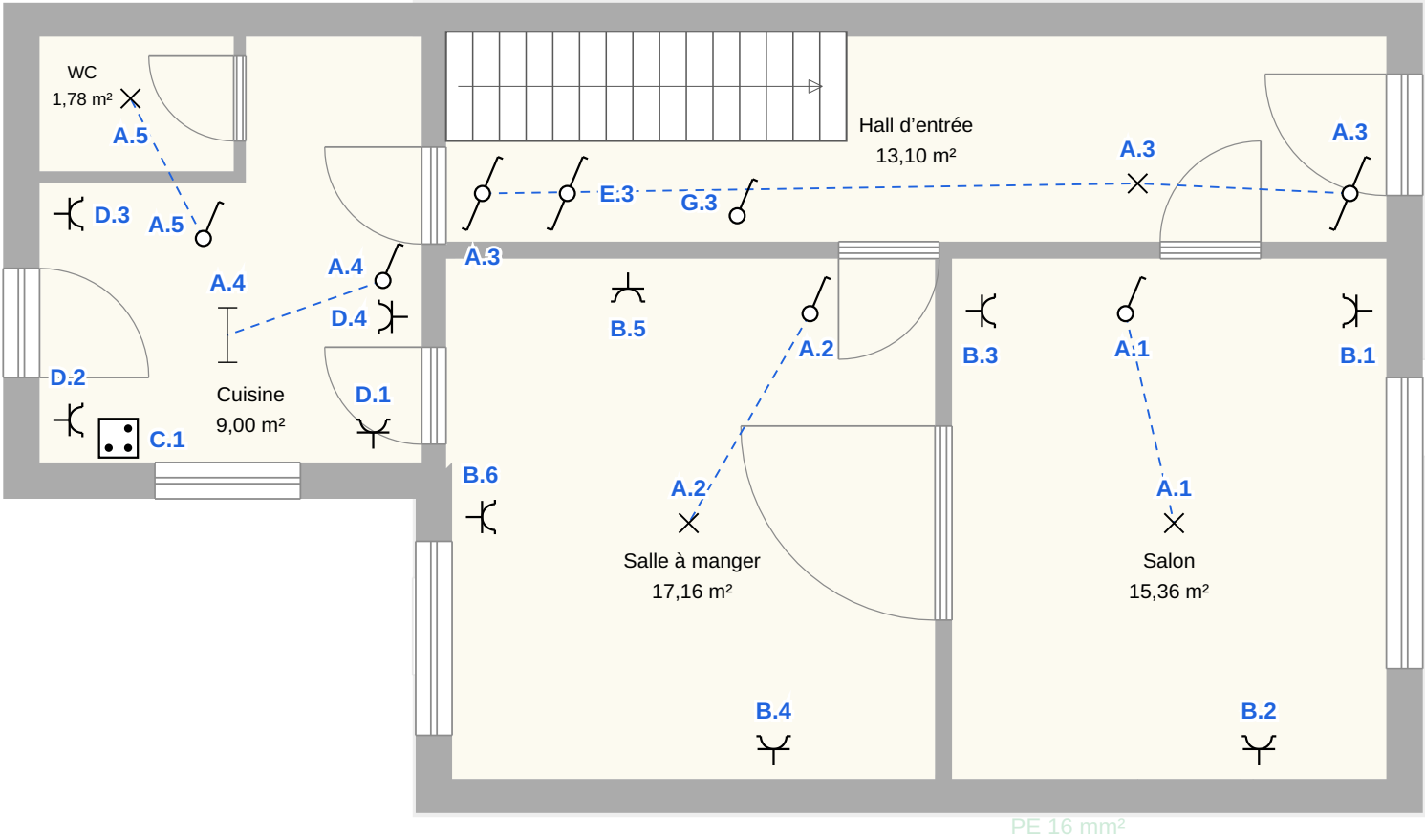


1 m = 16,2 mm sur cette feuille · imprimer à 100 %

Conducteur de terre (PE, vert/jaune)

INSTALLATEUR	INSPECTION	CLIENT	CHANTIER	
ElectroSmart — ESCS BV, installateur électricien Hoeilaartsesteenweg 107 3090 Overijse contact@electrosmart.be N° TVA : BE0692.916.332 Date : 28.09.2026	Organisation Nom Date	Nom Rue Commune Famille Exemple Rue de l'Exemple 68 4000 Liège	Nom Rue Commune Maison de 1968 Rue de l'Exemple 68 4000 Liège	Tension EAN Révision Feuille 2 × 230 V 0 1
Signature	Signature	Signature	Signature	

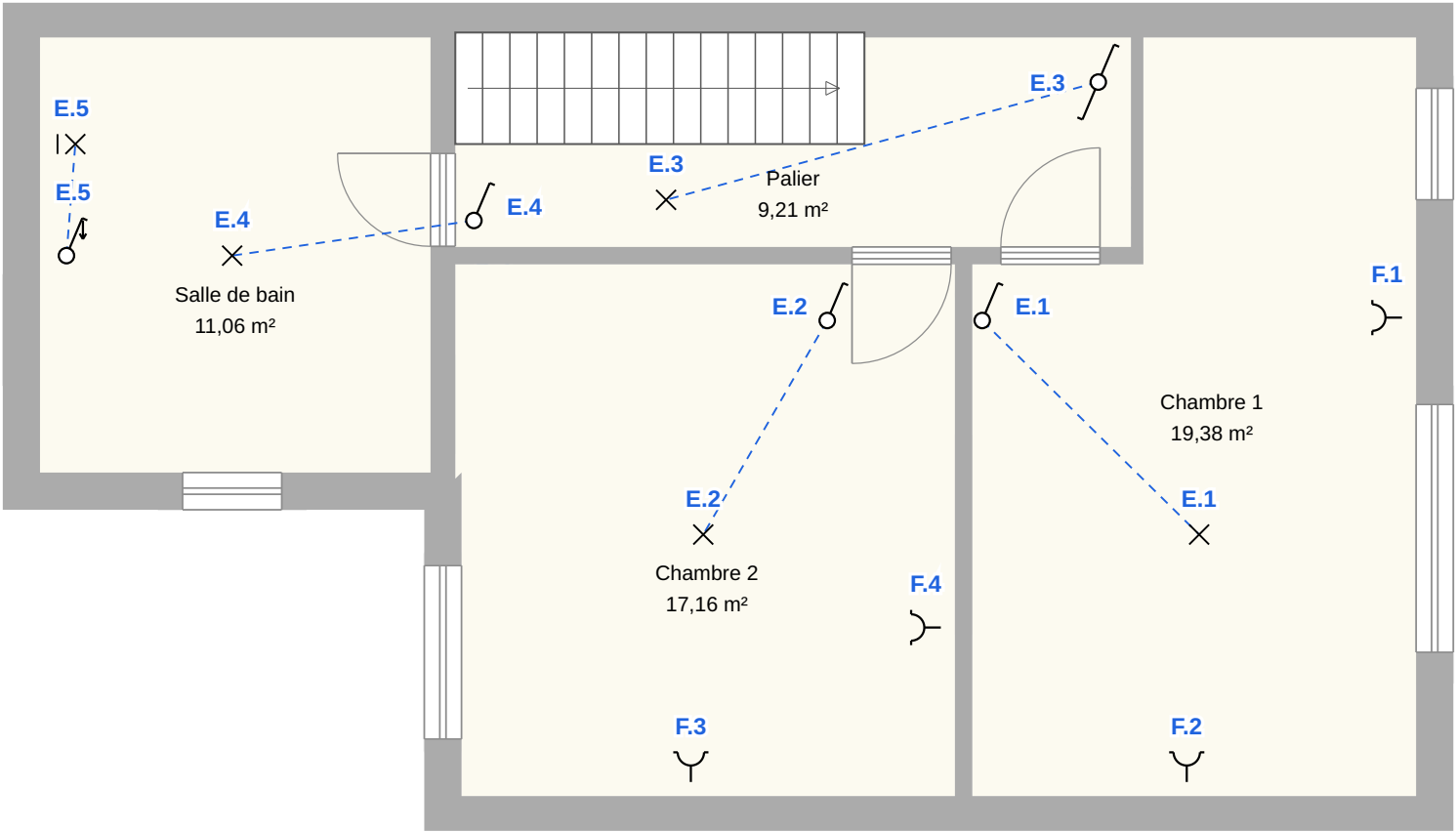
Plan de position · Rez-de-chaussée



1 m = 16,8 mm sur cette feuille · imprimer à 100 %

INSTALLATEUR	INSPECTION	CLIENT	CHANTIER	
ElectroSmart — ESCS BV, installateur électricien Hoeilaartsesteenweg 107 3090 Overijse contact@electrosmart.be N° TVA : BE0692.916.332 Date : 28.09.2026 Signature	Organisation Nom Date Signature	Nom Rue Commune Famille Exemple Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Nom Rue Commune Maison de 1968 Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Tension EAN Révision Feuille 2 × 230 V 0 2

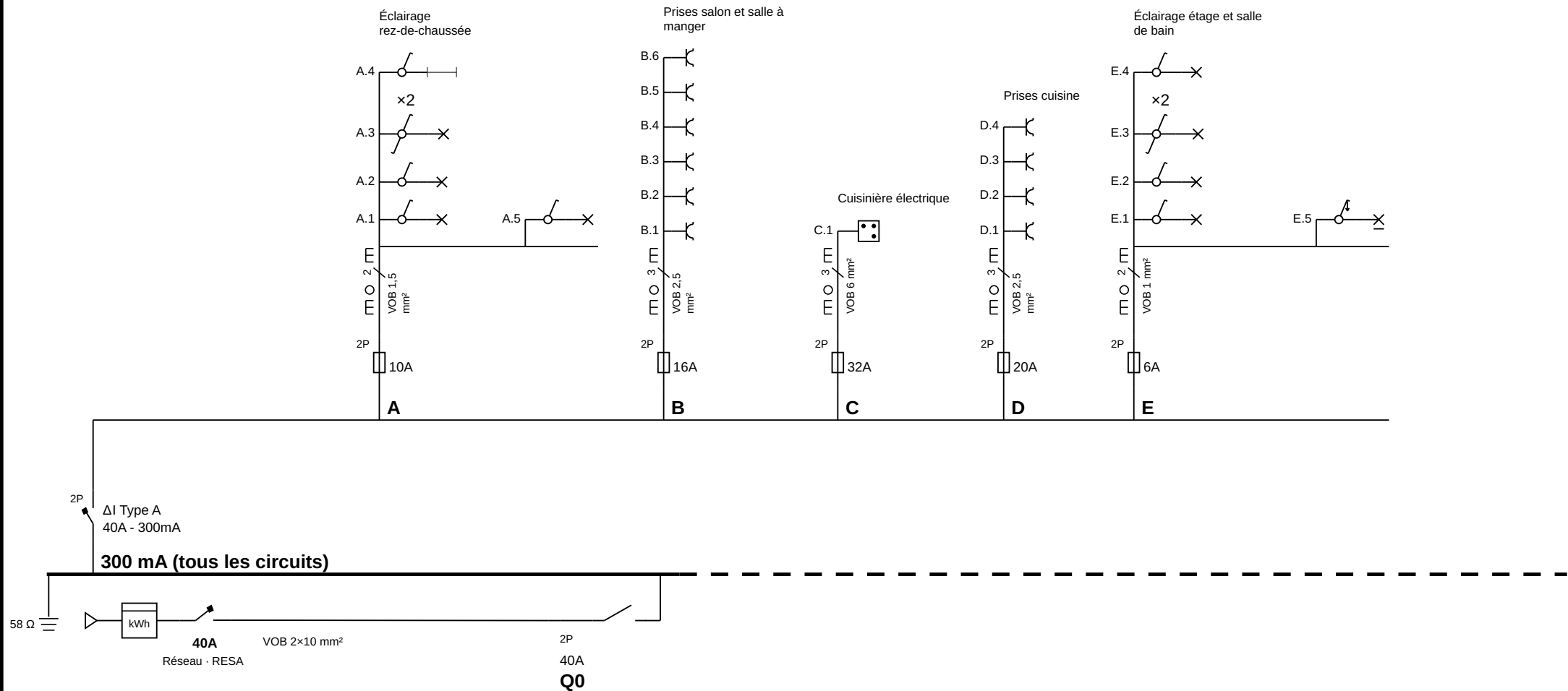
Plan de position · Étage



1 m = 16,8 mm sur cette feuille · imprimer à 100 %

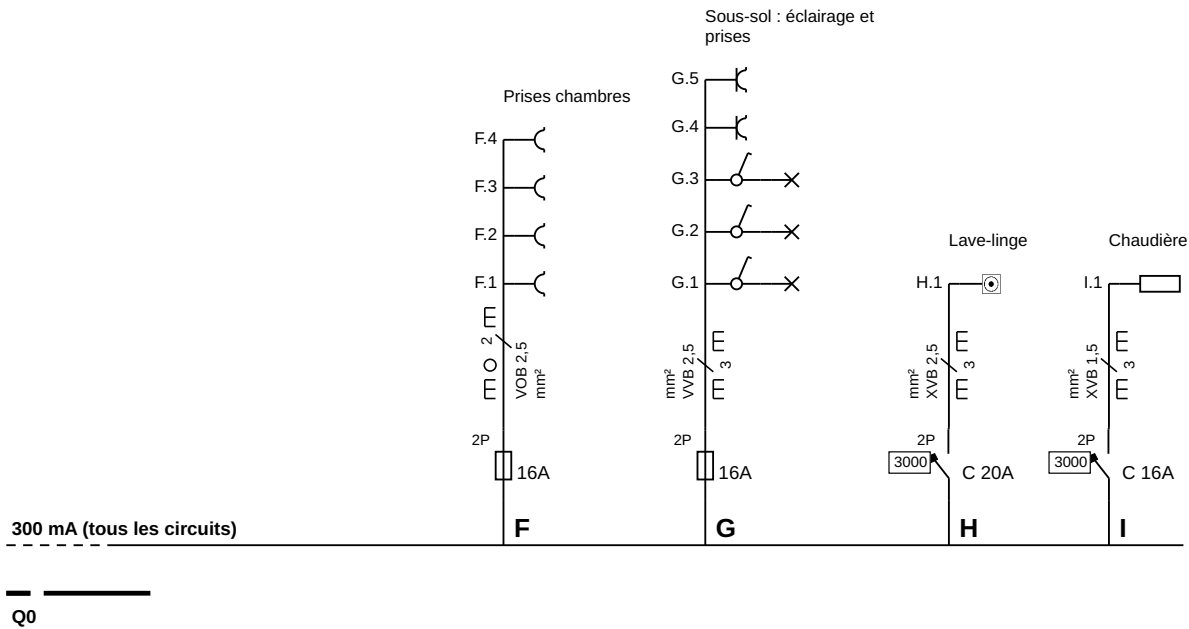
INSTALLATEUR	INSPECTION	CLIENT	CHANTIER	
ElectroSmart — ESCS BV, installateur électricien Hoeilaartsesteenweg 107 3090 Overijse contact@electrosmart.be N° TVA : BE0692.916.332 Date : 28.09.2026 Signature	Organisation Nom Date Signature	Nom Rue Commune Famille Exemple Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Nom Rue Commune Maison de 1968 Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Tension EAN Révision Feuille 2 × 230 V 0 3

TD principal (partie ancienne)



INSTALLATEUR	INSPECTION	CLIENT	CHANTIER	
ElectroSmart — ESCS BV, installateur électricien Hoeilaartsesteenweg 107 3090 Overijse contact@electrosmart.be N° TVA : BE0692.916.332 Date : 28.09.2026 Signature	Organisation Nom Date Signature	Nom Rue Commune Famille Exemple Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Nom Rue Commune Maison de 1968 Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Tension EAN Révision Feuille 2 × 230 V 0 4

TD principal (partie ancienne)



INSTALLATEUR	INSPECTION	CLIENT	CHANTIER	
ElectroSmart — ESCS BV, installateur électricien Hoeilaartsesteenweg 107 3090 Overijse contact@electrosmart.be N° TVA : BE0692.916.332 Date : 28.09.2026 Signature	Organisation Nom Date Signature	Nom Rue Commune Famille Exemple Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Nom Rue Commune Maison de 1968 Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Tension EAN Révision Feuille 2 × 230 V 0 5

Liste des circuits · TD principal (partie ancienne)

Circuit	Description
A	Éclairage rez-de-chaussée
B	Prises salon et salle à manger
C	Cuisinière électrique
D	Prises cuisine
E	Éclairage étage et salle de bain
F	Prises chambres
G	Sous-sol : éclairage et prises
H	Lave-linge
I	Chaudière

INSTALLATEUR	INSPECTION	CLIENT	CHANTIER	
ElectroSmart — ESCS BV, installateur électricien Hoeilaartsesteenweg 107 3090 Overijse contact@electrosmart.be N° TVA : BE0692.916.332 Date : 28.09.2026 Signature	Organisation Nom Date Signature	Nom Rue Commune Famille Exemple Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Nom Rue Commune Maison de 1968 Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Tension EAN Révision Feuille 2 × 230 V 0 6

Légende des symboles utilisés

	Appareil fixe		Prise avec obturateurs
	Sectionneur de terre		Prise terre et obturateurs
	Mise à la terre		Interrupteur à tirette
	Taque de cuisson		Interrupteur
	Éclairage fluorescent		Interrupteur va-et-vient
	Applique murale		Lave-linge
	Point lumineux		

Symboles électriques utilisés dans ce dossier.

INSTALLATEUR	INSPECTION	CLIENT	CHANTIER	
ElectroSmart — ESCS BV, installateur électricien Hoeilaartsesteenweg 107 3090 Overijse contact@electrosmart.be N° TVA : BE0692.916.332 Date : 28.09.2026 Signature	Organisation Nom Date Signature	Nom Rue Commune Famille Exemple Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Nom Rue Commune Maison de 1968 Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Tension EAN Révision Feuille 2 × 230 V 0 7

Règles de la partie 8 appliquées

Début d'exécution de l'installation : avant le 01/10/1981 · Ancienne installation (avant le 1er octobre 1981) · Habitation

Partie 8 du Livre 1, prescriptions particulières relatives aux installations électriques existantes : définitions (8.1), dispositions dérogatoires pour les installations domestiques (8.2) et non domestiques (8.3) existantes, visites de contrôle de certaines anciennes installations (8.4). Les vérifications automatiques qui l'appliquent sont regroupées selon les prescriptions qu'elles citent.
Vérifications · 2 point(s) à corriger · 7 point(s) à vérifier

Vérification	Résultat	Détail	RGIE
8.1.1 ; 8.2.1			
Régime applicable	À vérifier	Exécution entamée avant le 01/10/1981 : Ancienne installation (avant le 1er octobre 1981). Les exigences du Livre 1 sont appliquées avec les dérogations de ce régime. Les dérogations 8.2.1 ne valent que pour les parties exécutées avant le 1er octobre 1981 ; les parties exécutées ensuite relèvent de 8.2.2 si elles ont fait l'objet d'un examen de conformité selon l'ancien RGIE. Les parties entamées à partir du 1er juin 2020 respectent le Livre 1 sans la partie 8, sauf une modification ou une extension non importante des circuits qui bénéficient de la dérogation au différentiel de 30 mA. Une modification ou une extension importante place toute l'installation derrière le différentiel général. Sans examen selon l'ancien RGIE, un renforcement de la puissance de raccordement exige une visite de contrôle préalable (8.4.1). Les dérogations appliquées sont mentionnées dans le rapport de la visite de contrôle. Vérifier que cette période est celle du début d'exécution de l'installation électrique et non celle de la construction du bien : une installation refaite à partir du 1er juin 2020 relève du Livre 1, sans ces dérogations. Le matériel posé ou remplacé ensuite suit sa propre date d'exécution, à renseigner sur chaque appareil concerné. 2 appareils ont leur propre date d'exécution : les dérogations qui les concernent suivent ces dates.	8.1.1 ; 8.2.1 ; 6.5.7.2 b.5
8.2.1, 3			
TD principal (partie ancienne) · affiche 1 mm²	À vérifier	Circuit de moins de 1,5 mm² (E) : une affiche 8 × 5 cm portant le pictogramme « 1 mm² – 6 A / 10 A », rouge sur fond blanc et cadre rouge, est apposée sur la porte du tableau et ne peut être facilement enlevée. Les éventuels socles de coupe-circuit à fusibles ou de petits disjoncteurs à broches de ces circuits portent l'élément de calibrage rouge de 1 mm² (tableaux 8.1 à 8.3).	8.2.1, 3
8.2.1, 5			
Composition des circuits	Sans objet	Dérogation 8.2.1, 5 : les circuits existants qui ne sont pas dédiés aux appareils visés en 5.2.1.2 (lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, cuisson, chauffage, appareils de 2600 W ou plus) peuvent rester en service.	5.2.1.2 ; 8.2.1, 5

INSTALLATEUR	INSPECTION	CLIENT	CHANTIER	
ElectroSmart — ESCS BV, installateur électricien Hoeilaartsesteenweg 107 3090 Overijse contact@electrosmart.be N° TVA : BE0692.916.332 Date : 28.09.2026 Signature	Organisation Nom Date Signature	Nom Rue Commune Famille Exemple Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Nom Rue Commune Maison de 1968 Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Tension EAN Révision Feuille 2 × 230 V 0 8

Règles de la partie 8 appliquées (suite)

Vérification	Résultat	Détail	RGIE
8.2.1, 6 b			
F · contact de terre des prises	À corriger	Prises sans contact de terre et sans différentiel de 30 mA : F.1, F.2, F.3 et F.4. Dans une ancienne installation, les prises sans contact de terre ne restent admises que si la canalisation n'a pas de conducteur de protection et qu'un différentiel de 30 mA au plus les protège.	5.3.5.2 b ; 8.2.1, 6 b
8.2.1, 6 b et 12			
F · conducteur de protection	À vérifier	Câble renseigné à 2 conducteurs pour un circuit monophasé : vérifier la présence d'un conducteur de protection (3 conducteurs en monophasé si le conducteur de protection est compté). Ancienne installation sans conducteur de protection : admis s'il n'alimente aucun appareil de classe I et si ses prises, sans contact de terre, sont protégées par un différentiel de 30 mA au plus. Une prise à broche de terre non reliée à la prise de terre est interdite.	5.4.3.6 ; 8.2.1, 6 b et 12
8.2.1, 7			
A · canalisation	Vérifié	Canalisation VOB, 2 × 1,5 mm², pose « Dans le mur ».	3.1.2.2 a ; 8.2.1, 7
B · canalisation D · canalisation	Vérifié	Canalisation VOB, 3 × 2,5 mm², pose « Dans le mur ».	3.1.2.2 a ; 8.2.1, 7
C · canalisation	Vérifié	Canalisation VOB, 3 × 6 mm², pose « Dans le mur ».	3.1.2.2 a ; 8.2.1, 7
E · canalisation	Vérifié	Canalisation VOB, 2 × 1 mm², pose « Dans le mur ».	3.1.2.2 a ; 8.2.1, 7
F · canalisation	Vérifié	Canalisation VOB, 2 × 2,5 mm², pose « Dans le mur ».	3.1.2.2 a ; 8.2.1, 7
G · canalisation	Vérifié	Canalisation VVB, 3 × 2,5 mm², pose « Sur le mur ».	3.1.2.2 a ; 8.2.1, 7
H · canalisation	Vérifié	Canalisation XVB, 3 × 2,5 mm², pose « Sur le mur ».	3.1.2.2 a ; 8.2.1, 7
I · canalisation	Vérifié	Canalisation XVB, 3 × 1,5 mm², pose « Sur le mur ».	3.1.2.2 a ; 8.2.1, 7

INSTALLATEUR	INSPECTION	CLIENT	CHANTIER	
ElectroSmart — ESCS BV, installateur électricien Hoeilaartsesteenweg 107 3090 Overijse contact@electrosmart.be N° TVA : BE0692.916.332 Date : 28.09.2026 Signature	Organisation Nom Date Signature	Nom Rue Commune Famille Exemple Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Nom Rue Commune Maison de 1968 Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Tension EAN Révision Feuille 2 × 230 V 0 9

Règles de la partie 8 appliquées (suite)

Vérification	Résultat	Détail	RGIE
8.2.1, 7			
Point lumineux · affectation Interrupteur · affectation Interrupteur va-et-vient · affectation Éclairage fluorescent · affectation Prise terre et obturateurs · affectation Cuisinière électrique · affectation Applique murale · affectation Interrupteur à tirette · affectation Prise avec obturateurs · affectation	Vérifié	Appareil affecté à un circuit.	3.1.2.2 a ; 8.2.1, 7
Point lumineux · position Interrupteur · position Interrupteur va-et-vient · position Éclairage fluorescent · position Prise terre et obturateurs · position Cuisinière électrique · position Applique murale · position Interrupteur à tirette · position Prise avec obturateurs · position	Vérifié	Appareil placé sur le plan de position.	3.1.2.3 a ; 8.2.1, 7
Réseau · câble de raccordement sur le schéma	Vérifié	Câble de raccordement indiqué sur le schéma unifilaire : VOB 2×10 mm².	3.1.2.2 a ; 8.2.1, 7
8.2.1, 8			
Tableaux de répartition	À vérifier	Vérifier sur place : tableaux de classe I ou II avec porte et paroi arrière inamovible, en matière incombustible et non hygroscopique, facilement accessibles sans moyens spéciaux ; bouton d'essai des différentiels accessible sans danger ; appareils des circuits à tarifs différents sur des panneaux distincts écartés d'au moins 10 cm ou dans des tableaux distincts, sauf accord du gestionnaire de réseau. Repérage : le matériel des tableaux et les appareils fixes non repris aux schémas et plans sont repérés individuellement, à moins que toute possibilité de confusion soit écartée (8.2.1, 8).	5.3.5.1 a et c ; 5.3.5.3 b ; 8.2.1, 8

INSTALLATEUR	INSPECTION	CLIENT	CHANTIER	
ElectroSmart — ESCS BV, installateur électricien Hoeilaartsesteenweg 107 3090 Overijse contact@electrosmart.be N° TVA : BE0692.916.332 Date : 28.09.2026 Signature	Organisation Nom Date Signature	Nom Rue Commune Famille Exemple Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Nom Rue Commune Maison de 1968 Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Tension EAN Révision Feuille 2 × 230 V 0 10

Règles de la partie 8 appliquées (suite)

Vérification	Résultat	Détail	RGIE
8.2.1, 11, 12 et 13			
Prise de terre et liaisons équipotentielles	À vérifier	Vérifier la prise de terre : pour un nouveau bâtiment dont le fond de fouille atteint 0,60 m, boucle de terre en cuivre de 35 mm² au moins à fond de fouille sous les murs extérieurs, sans contact avec les fondations, extrémités visitables ; sinon prises de terre complémentaires (conducteur de 35 mm² enfoui à 0,80 m au moins sur 15 m au moins, piquets ou barres enfoncés de 1,50 m sous –0,60 m). Sectionneur de terre démontable seulement à l'aide d'un outil. Ancienne installation : un conducteur de terre en cuivre de 6 mm² au moins est admis, la liaison équipotentielle principale peut être absente et le conducteur de protection peut passer hors de la canalisation. Vérifier la continuité des conducteurs de protection.	4.2.3.4 a.4 ; 5.4.2.1 ; 5.4.3.5 ; 8.2.1, 11, 12 et 13
8.2.1, 12			
A · conducteur de protection E · conducteur de protection	À vérifier	Câble renseigné à 2 conducteurs pour un circuit monophasé : vérifier la présence d'un conducteur de protection (3 conducteurs en monophasé si le conducteur de protection est compté). Ancienne installation sans conducteur de protection : admis s'il n'alimente aucun appareil de classe I.	5.4.3.6 ; 8.2.1, 12
8.2.1, 16			
Réseau · résistance de dispersion	À corriger	58 Ω : plus de 30 Ω. Ni la règle actuelle ni la dérogation (un différentiel de 30 mA pour l'éclairage, un par groupe de 16 prises au plus) ne sont respectées : sans différentiel de 30 mA : A, B, D, E, F, G, H ; appareils fixes sans différentiel de 30 mA, dérogation à interpréter : C, I.	4.2.4.3 b ; 8.2.1, 16
8.2.2, 2			
300 mA · fonction de sectionnement	Vérifié	Le différentiel placé à l'origine de l'installation n'assure pas la fonction de sectionnement : Q0, en amont dans le tableau principal, l'assure, ce que la dérogation admet pour une installation réalisée avant le 2 juillet 2003 (8.2.2, 2). Période d'exécution retenue : du 16/09/1991 au 06/05/2000.	4.2.4.3 b ; 5.3.3.1 a.3 ; 8.2.2, 2
8.2.2, 3			
H · classe de limitation d'énergie I · classe de limitation d'énergie	Vérifié	Disjoncteur de première ligne sans le marquage de classe de limitation d'énergie 3 : admis pour une installation entamée avant le 31 décembre 2007 (8.2.2, 3). Période d'exécution retenue : du 16/09/1991 au 06/05/2000.	5.3.5.5 e ; 8.2.2, 3

Les dérogations appliquées sont mentionnées dans le rapport de la visite de contrôle. Ce dossier ne constitue pas un rapport de contrôle de l'installation. Référentiel : BE-RGIE-L1-2026-04-01-draft.1

INSTALLATEUR	INSPECTION	CLIENT	CHANTIER	
ElectroSmart — ESCS BV, installateur électricien Hoeilaartsesteenweg 107 3090 Overijse contact@electrosmart.be N° TVA : BE0692.916.332 Date : 28.09.2026 Signature	Organisation Nom Date Signature	Nom Rue Commune Famille Exemple Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Nom Rue Commune Maison de 1968 Rue de l'Exemple 68 4000 Liège Signature	Tension EAN Révision Feuille 2 × 230 V 0 11